Privalto Duo Sérénité 4

Titre de créance à capital garanti à 90 % à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué correspondant au sous-jacent de type actions

- **Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 15 juin 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 15 juin 2015).
  L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans.
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.
- **Éligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

Communication à caractère promotionnel

Privalto Duo Sérénité 4 propose :

- Un **remboursement minimum de 90 % du capital[1], à l'échéance des 8 ans.**
- Une **indexation à l'évolution de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk**, un indice composé de 50 actions européennes distribuant un dividende le mois suivant.
- La possibilité de bénéficier à l'échéance de la hausse moyenne de l'indice sur les deux dernières années de la vie du produit.

N.B. :
Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Le montant remboursé par le produit à l'échéance ne constitue donc pas nécessairement la somme qui est effectivement restituée à l'investisseur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit jusqu'à l'échéance. En cas de sortie avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

AVANTAGES

- **Une garantie à hauteur de 90 % du capital à l'échéance[1] :** le remboursement à maturité est au moins égal à 90 % du capital.
- L'investisseur bénéficie du potentiel de performance de **l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk,** composé de 50 actions européennes sélectionnées pour leur **capacité à verser des dividendes** le mois suivant.
- Du fait de l'indexation à une moyenne de niveaux plutôt qu'au seul niveau final de l'indice, le rendement obtenu **pourra être meilleur que celui de l'indice au terme des 8 ans,** dans le cas d'une baisse de celui-ci en fin de vie.

INCONVÉNIENTS

- Il existe un risque de **perte en capital à l'échéance, pouvant atteindre jusqu'à 10 % du capital[1].**
- Du fait de l'indexation à une moyenne de niveaux plutôt qu'au seul niveau final de l'indice, le rendement obtenu **pourra être inférieur à celui de l'indice au terme des 8 ans,** dans le cas d'une hausse de celui-ci en fin de vie.
- Le rendement obtenu **pourra être inférieur à celui d'un investissement direct dans un placement sans risque de même durée.**
- La performance de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk est calculée **sans réinvestissement des dividendes** et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à **une dégradation de la qualité de crédit du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un **éventuel défaut du Garant** (qui induit un risque sur le remboursement).

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

DÉTAILS DU MÉCANISME

À la date de constatation initiale, on observe le niveau de clôture de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk et on le retient comme niveau initial.

CAPITAL GARANTI A HAUTEUR DE 90 % À L'ÉCHÉANCE(1)

Quelle que soit l'évolution de l'indice, le remboursement de 90 % du capital est garanti à l'échéance(1) .

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A l'échéance, on calcule la **Performance Retenue** de l'indice, qui correspond à la moyenne des niveaux de l'indice par rapport au niveau initial, observés chaque mois en clôture au cours des deux dernières années de vie du produit. Ce mécanisme de lissage permet de pallier les inconvénients potentiels liés à un unique niveau final.

Dès lors que la Performance Retenue est :

- **positive,** ou
- **négative dans la limite de -10 %,** l'investisseur perçoit :

L'intégralité du capital(1) + Performance Retenue(1) *observée au cours des 2 dernières années*

Cela signifie, selon que la Performance Retenue est positive ou négative, que l'investisseur engrange un gain, dont le montant potentiel n'est pas limité à la hausse, ou subit une perte, dont le montant potentiel est limité à -10 %(1).

- Si la Performance Retenue est **inférieure à -10 %,** l'investisseur perçoit :

90 % du capital(1)

- Dans ce cas, l'investisseur subit une **perte de 10 % du capital**(1).

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS

Évolution de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk
Période d'observation des 25 niveaux mensuels
Moyenne des niveaux mensuels observés
Montant du remboursement à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSE DE L'INDICE SUR 8 ANS

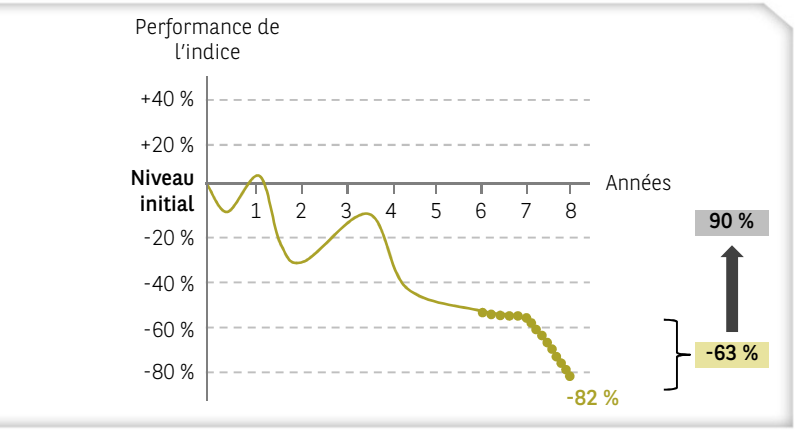

- La moyenne des 25 niveaux mensuels, observés sur les deux dernières années par comparaison au niveau initial, est égale à -63 %.
- Remboursement à l'échéance : **90 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel brut de -1.31%(1) (supérieur à celui de l'indice, qui est égal à -19,29 %, du fait de sa baisse finale de -82 % ; cette différence s'expliquant par la protection de 90 % du capital).

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE MODÉRÉE DE L'INDICE SUR 8 ANS

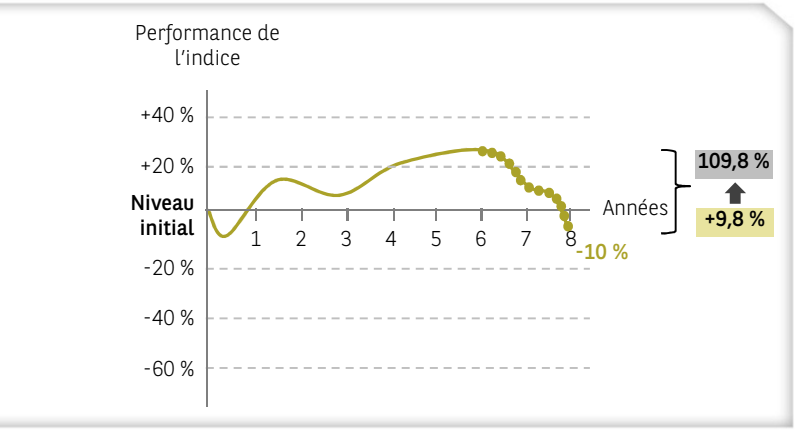

- La moyenne des 25 niveaux mensuels, observés sur les deux dernières années par comparaison au niveau initial, est égale à +9,8 %.
- Remboursement à l'échéance : **100 % + 9,8 % = 109,8 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel brut de +1,18 %(1) (supérieur à celui de l'indice, qui est égal à -1,31 % ; cette différence s'expliquant par l'indexation à une moyenne de niveaux plutôt qu'à la baisse finale de l'indice de -10 %).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EN FIN DE VIE

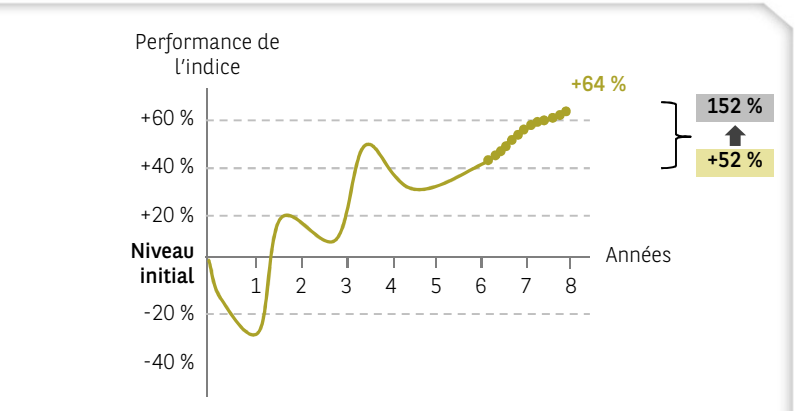

- La moyenne des 25 niveaux mensuels, observés sur les deux dernières années par comparaison, au niveau initial, est égale à +52 %.
- Remboursement à l'échéance : **100 % + 52 % = 152 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel brut de +5,37 %(1) (inférieur à celui de l'indice, qui est égal à +6,38 % ; cette différence s'expliquant par l'indexation à une moyenne de niveaux plutôt qu'à la hausse finale de l'indice de +64 %).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk.

- **Risques de marché** – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice actions européen iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

- **Risque de contrepartie** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.

L'INDICE iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk

L'indice **iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk** est calculé par STOXX®, l'un des plus importants fournisseurs d'indices de marchés financiers. L'indice est composé de 50 actions de sociétés européennes, sélectionnées parmi l'ensemble des 600 sociétés composant l'indice Stoxx Europe 600®, selon leur capacité à verser des dividendes le mois suivant.

PROCESSUS DE SÈLÈCTION EN TROIS ÈTAPES

1 - Restriction de liquidité

Les actions doivent avoir un volume d'échange quotidien moyen minimum de 10 millions de dollars US constaté sur 3 mois.

Exigence de liquidité :
Volume d'échange sur 3 mois supérieur à 10 millions de dollars US

2 - Filtre de volatilité

Parmi les sociétés restantes, on conserve un tiers des sociétés dont les actions présentent la moindre volatilité (volatilité observée sur une période de 6 mois).

Exigence de volatilité :
Volatilité observée sur 6 mois parmi les plus faibles

3 - Exigence de dividendes

Les 50 sociétés dont les actions présentent la plus faible volatilité et qui vont payer un dividende dans le mois à venir sont sélectionnées pour l'indice. Si le nombre de sociétés payant un dividende est inférieur à 50, les sociétés dont les actions sont les moins volatiles et qui ne paient pas un dividende dans le mois à venir sont ajoutées jusqu'à obtenir 50 sociétés. Il faut noter que l'investisseur ne perçoit pas les dividendes distribués par les actions de l'indice.

Exigence de dividendes :
Dividende payé dans le mois à venir

Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité est souvent utilisée comme une mesure du risque des instruments financiers qui sont soumis à des fluctuations de prix à la hausse et à la baisse.

Plus la volatilité d'un instrument est élevée, plus l'instrument est considéré comme risqué.

PONDÉRATION DES ACTIONS

Les actions retenues sont alors pondérées de façon inversement proportionnelle à leur volatilité (plus la volatilité est élevée, plus la pondération est faible).

COMPOSITION DE L'INDICE

Au 15 juin 2015 :

	Société	Pays	Secteur
1	Ageas	Belgique	Assurance
2	Air Liquide SA	France	Biens et Services Industriels
3	ASM International NV	Pays-Bas	Biens et Services Industriels
4	Generali	Italie	Assurance
5	BAE Systems PLC	Royaume-Uni	Biens et Services Industriels
6	Brenntag AG	Allemagne	Chimie
7	The British Land Co PLC	Royaume-Uni	Immobilier
8	Bunzl PLC	Royaume-Uni	Biens et Services Industriels
9	CEZ AS	République Tchèque	Service aux collectivités
10	Compass Group PLC	Royaume-Uni	Voyage et Loisirs
11	CSR PLC	Royaume-Uni	Biens et Services Industriels
12	DCC PLC	Royaume-Uni	Pétrole et gaz
13	Derwent London PLC	Royaume-Uni	Immobilier
14	Deutsche Wohnen AG	Allemagne	Services financiers
15	Direct Line Insurance Group PLC	Royaume-Uni	Assurance
16	Eutelsat Communications SA	France	Télécommunications
17	Evonik Industries AG	Allemagne	Chimie
18	Freenet AG	Allemagne	Télécommunications
19	Fresenius SE Co KGaA	Allemagne	Santé
20	G4S PLC	Royaume-Uni	Biens et Services Industriels
21	Gecina SA	France	Immobilier
22	Groupe Eurotunnel SE	France	Biens et Services Industriels
23	Hammerson PLC	Royaume-Uni	Immobilier
24	Hannover Rueck SE	Allemage	Assurance
25	HSBC Holdings PLC	Royaume-Uni	Banques
26	Inchcape PLC	Royaume-Uni	Automobile
27	Inmarsat PLC	Royaume-Uni	Télécommunications
28	Jazztel PLC	Espagne	Télécommunications
29	Johnson Matthey PLC	Royaume-Uni	Chimie
30	Land Securities Group PLC	Royaume-Uni	Immobilier
31	Legal General Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers
32	Lloyds Banking Group PLC	Royaume-Uni	Banques
33	Luxottica Group SpA	Italie	Produits ménagers et de soin personnel
34	National Grid PLC	Royaume-Uni	Services aux collectivités
35	Next PLC	Royaume-Uni	Produits ménagers et de soin personnel
36	NN Group NV	Pays-Bas	Assurance
37	Provident Financial PLC	Royaume-Uni	Services financiers
38	PSP Swiss Property AG	Suisse	Immobilier
39	Publicis Groupe SA	France	Médias
40	Reckitt Benckiser Group PLC	Royaume-Uni	Produits ménagers et de soin personnel
41	Reed Elsevier NV	Pays-Bas	Médias
42	Reed Elsevier PLC	Royaume-Uni	Médias
43	SAP SE	Allemagne	Services aux collectivités
44	Severn Trent PLC	Royaume-Uni	Service aux collectivités
45	Sodexo SA	France	Service aux collectivités
46	Swiss Prime Site AG	Suisse	Immobilier
47	Thales SA	France	Service aux collectivités
48	United Internet AG	Allemagne	Télécommunications
49	Whitbread PLC	Royaume-Uni	Voyages et loisirs
50	WPP PLC	Royaume-Uni	Médias

** La composition de l'indice est susceptible d'évoluer pendant la durée de vie du produit et d'être différente de celle observée au 15 juin 2015 et de celle observée à la date de constatation du niveau initial.*

ÉVOLUTION DE L'INDICE

Évolution simulée de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk(1) , comparée à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®(2) du 15 janvier 2000 au 15 juin 2015

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

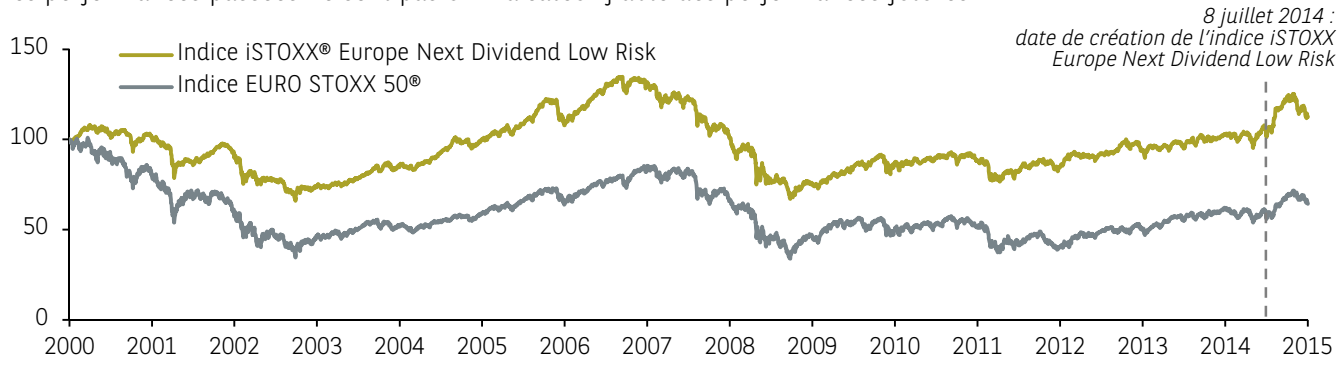

Source : BNP Paribas, Bloomberg au 15 juin 2015.
(1) Du 15 janvier 2000 au 7 juillet 2014, la performance de l'indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk repose sur des données simulées. À partir du 8 juillet 2014 (date de création de l'indice), elle repose sur des données réelles.
(2) Performance historique de l'indice EURO STOXX 50®

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site : http://www.stoxx.com/index.html

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0012846996
Forme juridique :	EMTN, titres de créance de droit anglais, à capital garanti à 90 % à l'échéance, émis dans le cadre d'une offre au public en France.
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 15 juin 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 15 juin 2015)
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Souscription :	Du 10 juillet 2015 au 30 octobre 2015
Date d'émission :	10 juillet 2015
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Sous-jacent / Indice :	Indice iSTOXX® Europe Next Dividend Low Risk, calculé hors dividendes (composition disponible sur http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=ENDLRP).
Date de constatation initiale :	30 octobre 2015
Dates de constatation mensuelles de l'indice au cours des deux dernières années :	1er novembre 2021 30 novembre 2021 30 décembre 2021 31 janvier 2022 28 février 2022 30 mars 2022 2 mai 2022 30 mai 2022 30 juin 2022 1er août 2022 30 août 2022 30 septembre 2022 31 octobre 2022 30 novembre 2022 30 décembre 2022 30 janvier 2023 28 février 2023 30 mars 2023 2 mai 2023 30 mai 2023 30 juin 2023 31 juillet 2023 30 août 2023 2 octobre 2023 30 octobre 2023
Date d'échéance :	13 novembre 2023
Valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur les pages Reuters [FR0012846996=BNPP] et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation :	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Marché secondaire :	Dans les conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique du marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % maximum.
Cotation :	Euronext Paris

AVERTISSEMENT
Privalto Duo Sérénité 4 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base**. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.fr. STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.